

Quelle



famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

Articuler la vie familiale avec les études : un portrait chiffré des parents-étudiants au Québec

Au Québec comme ailleurs en Occident, l'allongement progressif des études a repoussé la transition vers la vie adulte, dont l'un des seuils est l'entrée dans la parentalité. De fait, en général, l'âge à la fin des études a une influence sur l'âge à la naissance des enfants et cela est particulièrement vrai chez les femmes, qui sont désormais plus instruites et ont leurs enfants un peu plus tardivement qu'auparavant. Par exemple, en 1976, l'âge moyen à la première maternité était de 25,2 ans, et 40 ans plus tard, en 2016, il est passé à 29 ans (Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2022). Si la jeunesse est encore associée aux études et la vie adulte à la parentalité, les frontières entre les temps sociaux n'en demeurent pas moins perméables : plusieurs parents ont aujourd'hui leurs enfants pendant leurs études ou retournent étudier en ayant des enfants, ce qui contribue à redéfinir la parentalité et la vie étudiante (Julien et Gosselin, 2015).

Progressivement, les établissements d'enseignement prennent conscience de ce phénomène, qui est de moins en moins marginal, et adoptent des politiques et des mesures pour répondre aux difficultés particulières vécues par les parents-étudiants. Par exemple, les démarches de l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval ont permis l'adoption, en 2019, de la Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents, qui vise à « soutenir leur réussite scolaire,

développer un cadre de vie universitaire plus propice à la conciliation études-famille, mettre en place des moyens et un environnement académique et physique favorisant leur succès » (Université Laval, 2019 : 2).

Si de nombreuses études s'intéressent à l'articulation de la vie familiale avec la vie professionnelle (Mathieu et Tremblay, 2022; Genin, 2017; Pugliese et coll., 2017), encore peu de travaux se penchent sur les réalités des personnes qui doivent conjuguer vie de famille et études. Malgré tout, les difficultés vécues par les parents-étudiants font de plus en plus l'objet d'analyses : besoin d'un réseau social

Table des matières

Caractéristiques sociodémographiques	2
Caractéristiques socioéconomiques	5
En résumé	7
Bibliographie.....	8
Notions, définitions et particularités des données	9

de soutien (Mercier et coll., 2021), enjeux de santé mentale (épuisement, stress, etc.) (Gaudreault et coll., 2019; LapointeTherrien et Richard, 2018) ou encore politiques publiques et mesures inadéquates (Mercier



1 Voir le mémoire de l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval (2017) sur cette question.

et coll., 2021, ministère de la Famille, 2018). Tous les parents ne sont cependant pas égaux devant les défis de l’articulation de la vie familiale avec la vie étudiante et, selon certaines études, les difficultés sont plus importantes chez les mères, car elles assument, encore aujourd’hui, la majeure partie du travail domestique (Mercier et coll., 2021 ; ministère de la Famille, 2018 ; Julien et Gosselin, 2015).

L’objectif de ce bulletin *Quelle famille ?* est de brosser un portrait statistique des parents-étudiants en s’intéressant à leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, situation conjugale, nombre et âge des enfants, statut d’immigration et identité autochtone déclarée) et à leurs caractéristiques socioéconomiques (scolarité, présence sur le marché de l’emploi et revenu familial). Il porte sur les 187 725 parents-étudiants qui vivaient au Québec en 2016 avec au moins un enfant (peu importe son âge) au moment du recensement, c’est-à-dire au cours de la semaine du 1^{er} au 7 mai 2016. Ces parents ont déclaré avoir fréquenté un établissement scolaire ou avoir été inscrits à un programme d’enseignement reconnu à un moment ou à un autre, à temps plein ou à temps partiel, au cours de la période de neuf mois précédant le recensement, c’est-à-dire de septembre 2015 au 10 mai 2016 (jour du recensement).

Les données choisies pour mener à bien les analyses réalisées dans le cadre de ce bulletin proviennent du Recensement du Canada de 2016. L’univers de référence auquel elles se rapportent est la famille de recensement, telle qu’elle est définie par Statistique Canada. Cette définition s’appuie sur la coresidence de personnes au sein d’un même ménage et exclut celles qui résident à l’extérieur du domicile le jour du recensement². Soulignons ici qu’il est toujours question de familles avec enfant à la maison, même si la précision n’apparaît pas directement dans le texte.

Dans le but de mettre en lumière les réalités statistiques particulières de ces parents, leur situation est comparée tout au long du bulletin avec celles des parents qui ne sont pas étudiants. De plus, un effort de comparaison entre les mères-étudiantes et les pères-étudiants est aussi fait, dans le but de faire ressortir les différences qui existent sur le plan des réalités des femmes et des hommes, lorsque pertinent.

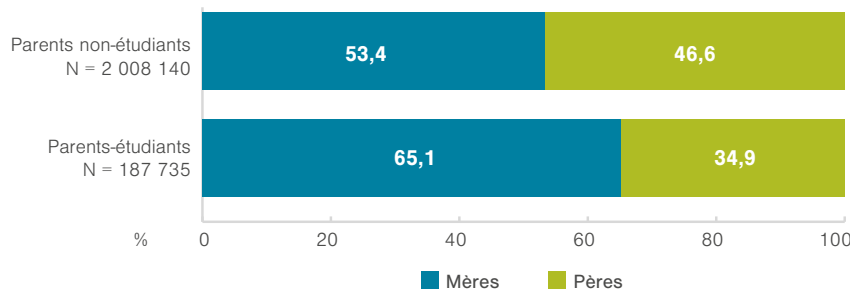


Caractéristiques sociodémographiques

Au regard des paramètres retenus, le recensement révèle qu’on a dénombré au Québec, en 2016, un peu plus de 187 700 parents-étudiants. Ainsi, près de 9 % des parents d’enfants de tous âges ont fréquenté un établissement

d’enseignement entre septembre 2015 et mai 2016.

Figure 1 Répartition en pourcentage des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon leur sexe, Québec, 2016



Une majorité de mères-étudiantes parmi les parents-étudiants

Sur l’ensemble des parents-étudiants, 65 % sont des mères, alors que celles-ci représentent 53 % des parents non-étudiants. Les mères-étudiantes sont donc plus représentées parmi les parents-étudiants et il s’agit d’une tendance assez stable dans le temps, comme le montrent des recherches antérieures (ministère de la Famille, 2018 : 11).

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C14 de la commande spéciale CO-2010.

² L’ensemble des notions et des définitions utilisées dans ce bulletin figure en fin de document.

Une structure par âge plus jeune chez les parents-étudiants que chez les parents non-étudiants

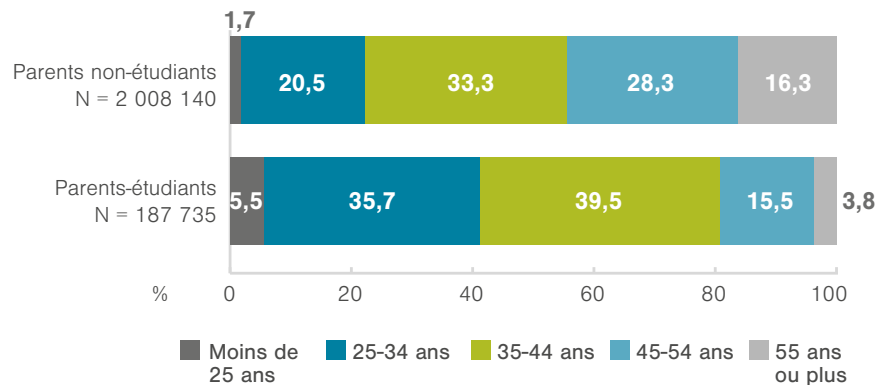
Les parents qui ont fréquenté un établissement scolaire pendant la période visée sont plus jeunes que ceux qui ne sont pas aux études : 6 % d'entre eux ont moins de 25 ans, alors que c'est le cas de moins de 2 % des parents non-étudiants. Soulignons aussi que 36 % des parents-étudiants sont âgés de 25 à 34 ans, ce qui signifie que 41 % des parents-étudiants ont moins de 35 ans (comparativement à 22 % des parents non-étudiants).

Par ailleurs, au sein de la population des parents-étudiants, la proportion de mères âgées de moins de 25 ans est plus importante que celle se rapportant aux pères du même âge (6 % c. 4 %), tandis que pour les autres catégories d'âge, très peu de différences apparaissent entre les femmes et les hommes (données non présentées).

La monoparentalité, légèrement plus présente chez les parents-étudiants que chez les parents non-étudiants

Sur le plan de la conjugalité, les parents-étudiants sont majoritairement en couple (80 %), tandis que la monoparentalité est légèrement plus présente que chez les parents qui ne sont pas aux études (20 % c. 17 %) (données non présentées). Cependant, des différences importantes entre les femmes et les hommes apparaissent sur le plan de la monoparentalité chez les parents-étudiants, comme chez les parents en général d'ailleurs (ministère de la Famille, 2022). Ainsi, le quart (26 %) des mères-étudiantes ne sont pas en couple, alors que cela concerne seulement 9 % des pères-étudiants (données non présentées). Ces mères seules sont d'ailleurs plus susceptibles de vivre des difficultés dans l'articulation de leur vie familiale avec leur vie d'étudiante, étant donné que leur soutien social peut être moins développé (Mercier et coll., 2021 : 33). Lapointe-Therrien et Richard (2018 : 24) soulignent d'ailleurs que la monoparentalité pousse souvent les mères-étudiantes à avoir recours à des organismes de soutien, voire à abandonner leurs études.

Figure 2 Répartition en pourcentage des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon leur âge, Québec, 2016



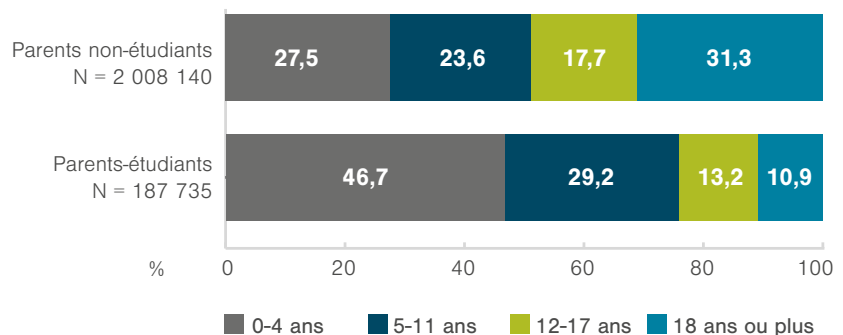
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C14 de la commande spéciale CO-2010.

Près d'un parent-étudiant sur deux vit avec un tout-petit

Les parents-étudiants n'ont pas nécessairement moins d'enfants que ceux qui ne sont pas aux études. Quatre parents-étudiants sur dix (40 %) ont un seul enfant, une proportion un peu plus faible que celles des parents non-étudiants (43 %). La proportion de parents ayant deux enfants est sensiblement la même chez ceux qui sont aux études et ceux qui ne le sont pas (41 % et 40 %). Les parents-étudiants sont néanmoins un peu plus nombreux, en proportion, à avoir trois enfants et plus : c'est le cas de 19 % d'entre eux, contre 17 % des parents non-étudiants (données non présentées).

Par ailleurs, les parents qui sont aux études ont des enfants plus jeunes que les parents non-étudiants. Ainsi, près de la moitié des parents-étudiants (47 %) ont un enfant de moins de 5 ans à la maison, alors que cela concerne environ trois parents non-étudiants sur dix (27 %). À l'inverse, les parents non-étudiants ont, dans une plus grande proportion, plus d'enfants majeurs à la maison (31 % c. 11 %), comme le montre la figure 3. Rappelons que les parents non-étudiants sont en général plus âgés que ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement.

Figure 3 Répartition en pourcentage des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon l'âge du plus jeune enfant de la famille, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C16 de la commande spéciale CO-2010.

Tableau 1 Répartition des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2016

	Parents-étudiants N = 187 735	Parents non-étudiants N = 2 008 140
Statut d'immigration de la famille	100 %	100 %
Familles natives	58,2	74,9
Familles immigrantes	35,1	18,4
formée de deux immigrants	33,7	17,9
formée de deux résidents non permanents	1,4	0,5
Familles mixtes	6,7	6,6

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C13 de la commande spéciale CO-2010.

Tableau 2 Répartition des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2016

	Parents-étudiants N = 187 735	Parents non-étudiants N = 2 008 140
Région administrative de résidence	100 %	100 %
01 Bas-Saint-Laurent	1,6	2,2
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2,9	3,2
03 Capitale-Nationale	8,0	8,3
04 Mauricie	2,5	2,8
05 Estrie	3,5	3,5
06 Montréal	31,8	22,7
07 Outaouais	4,5	5,0
08 Abitibi-Témiscamingue	1,5	1,7
09 Côte-Nord	0,9	1,2
10 Nord-du-Québec	0,5	0,6
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,6	1,1
12 Chaudière-Appalaches	3,8	5,2
13 Laval	6,0	6,1
14 Lanaudière	5,6	6,6
15 Laurentides	6,6	7,5
16 Montérégie	17,5	19,7
17 Centre-du-Québec	2,2	2,8

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C13 de la commande spéciale CO-2010.

Plusieurs personnes immigrantes et résidentes non permanentes parmi les parents-étudiants

Comme l'illustre le tableau 1, sur le plan de la diversité culturelle, 35 % des parents aux études vivent dans une famille où les conjoints (ou le parent seul), sont issus de l'immigration³, une proportion près de deux fois plus élevée que chez les parents non-étudiants (18 %). Cette donnée peut s'expliquer par le fait que plusieurs immigrantes ou immigrants doivent retourner aux études après leur arrivée au Québec afin de faciliter leur intégration socioprofessionnelle ou de faire reconnaître leurs qualifications (ministère de la Famille, 2018 : 12). Cela reflète aussi le fait que le Québec, comme le Canada en général, cherche de plus en plus à recruter des étudiantes et des étudiants à l'international, ce qui est considéré comme une manière d'améliorer la santé financière des établissements d'enseignement, d'accroître la diversité des campus et de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée du marché du travail (Hou et Lu, 2017).

Par ailleurs, notons que 1,7 % des parents-étudiants vivent au sein d'une famille d'identité autochtone⁴ en 2016, une donnée très similaire à la proportion observée du côté des parents non-étudiants (1,5 %; données non présentées).

Un parent-étudiant sur trois vit à Montréal

Le tableau 2 montre qu'environ le tiers (32 %) de la population de parents-étudiants habite dans la région de Montréal, qui comprend plusieurs établissements d'enseignement postsecondaires, dont quatre universités. En comparaison, 23 % des parents non-étudiants habitent la métropole. En général, on observe que dans les régions administratives, la proportion de parents-étudiants est moins grande que celle des parents non-étudiants, ce qui traduit, en quelque sorte, la migration des étudiantes et des étudiants vers la région de Montréal. La deuxième région présentant la plus grande proportion de parents-étudiants est la Montérégie (18 %), située sur la rive sud de Montréal. À la différence de Montréal, cependant, cette région compte en proportion légèrement moins de parents-étudiants que de parents qui ne sont pas étudiants (18 % c. 20 %).

3 Les parents vivant en couple au sein d'une famille mixte ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Dans les données à notre disposition, cette catégorie inclut, en plus des familles formées d'une personne née à l'extérieur du Canada et d'une personne née au Canada, quelques cas de familles formées d'une personne immigrante et d'une personne résidente non-permanente. Ces dernières, en très faible nombre, sont donc manquantes dans ce calcul.

4 Cela inclut les familles dont les deux parents du couple, ou le parent seul, ont déclaré une identité autochtone. Les familles mixtes, c'est-à-dire formées d'un conjoint d'identité autochtone et d'un allochtone, ne sont pas considérées dans cette analyse.

Caractéristiques socioéconomiques

Neuf parents-étudiants sur dix fréquentent un cégep ou une université

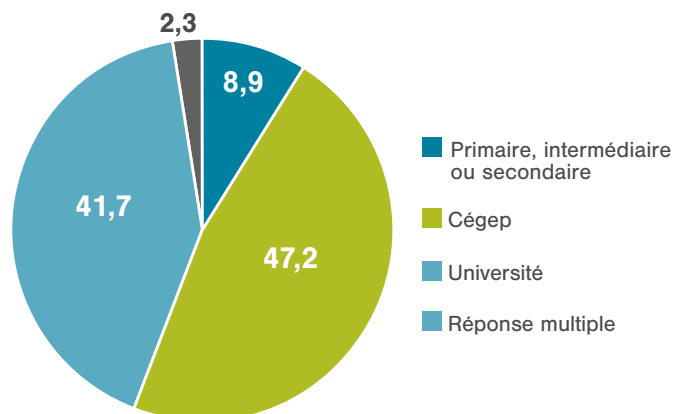
Au Québec en 2016, les parents-étudiants fréquentent très majoritairement le cégep⁵ (47 %) ou l'université (42 %). Notons cependant que 9 % des parents-étudiants fréquentent une école primaire, intermédiaire ou secondaire, probablement en majorité une école de niveau secondaire (figure 4). Sur le plan des différents types d'établissements scolaires fréquentés par les parents, il existe très peu de différences entre les femmes et les hommes.

Les parents-étudiants sont plus scolarisés que ceux qui ne sont pas aux études

Parmi les parents-étudiants, plus de quatre personnes sur dix (44 %) sont diplômées de l'université. Ces données révèlent ainsi qu'une importante proportion de parents-étudiants poursuivent probablement des études de deuxième ou de troisième cycle universitaire. Il peut également s'agir de parents diplômés de l'université qui se réorientent ou qui entament d'autres études, à l'exemple de ceux qui retournent faire un diplôme d'études professionnelles ou une formation technique de niveau collégial. En comparaison, les parents-étudiants sont plus diplômés que les parents non-étudiants. En effet, le tableau 3 montre que chez les parents non-étudiants, la proportion de ceux qui sont diplômés de l'université est de quatorze points de pourcentage inférieure (30 %) à celle observée chez les parents aux études.

On constate également, du côté des parents-étudiants, que 37 % d'entre eux possèdent un diplôme d'études secondaires⁶ ou aucun diplôme, alors que cette situation touche un parent non-étudiant sur deux (50 %). Soulignons que la proportion de parents qui n'ont aucun diplôme est deux fois plus importante chez les non-étudiants, à 14 %, que chez ceux aux études (moins de 7 %) (tableau 3).

Figure 4 Répartition en pourcentage des parents-étudiants selon l'établissement scolaire fréquenté, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C12 de la commande spéciale CO-2010.

Tableau 3 Répartition des parents-étudiants et des parents non-étudiants selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2016

	Parents-étudiants N = 187 735	Parents non-étudiants N = 2 008 140
Plus haut diplôme obtenu	100 %	100 %
Aucun	6,6	13,8
DES	30,0	36,6
Collégial	19,9	19,5
Universitaire	43,5	30,1
Situation d'emploi en 2015	100 %	100 %
N'a pas travaillé en 2015	24,3	17,0
A travaillé en 2015	75,7	83,0
Régime de travail en 2015	100 %	100 %
A travaillé à temps plein	41,5	57,1
A travaillé à temps partiel	58,5	42,9
Tranche de revenu familial après impôts	100 %	100 %
Moins de 30 000 \$	13,5	5,6
30 000 \$ à 60 000 \$	29,7	22,7
60 000 \$ à 89 999 \$	28,4	30,1
90 000 \$ à 119 999 \$	16,7	21,9
120 000 \$ ou plus	11,7	19,6

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C12, C14 et C15 de la commande spéciale CO-2010.

5 Dans cette catégorie de Statistique Canada, sont incluses les personnes qui fréquentent une école de métiers, une école de commerce, un collège communautaire, un institut technique, un cégep ou un autre établissement non universitaire.

6 Cela inclut les parents qui ont un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ainsi qu'un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers.

Les données sur le plus haut diplôme obtenu par les parents-étudiants révèlent peu d'écarts entre les femmes et les hommes. Soulignons seulement que les mères aux études sont légèrement moins diplômées de l'université que les pères (42 % c. 46 %), tandis qu'elles sont plus nombreuses, en proportion, à être diplômées de niveau collégial (21 % c. 18 %) (données non présentées).

Trois parents-étudiants sur quatre étaient également présents en emploi

Les parents-étudiants, qui doivent articuler vie familiale, vie étudiante et vie professionnelle, sont moins présents sur le marché de l'emploi que les parents non-étudiants. Les données du [tableau 3](#) montrent que près du quart (24 %) des parents-étudiants n'ont pas occupé d'emploi au cours de l'année 2015, comparativement à 17 % des parents non-étudiants. Tout de même, trois parents-étudiants sur quatre (76 %) ont vraisemblablement occupé un emploi en même temps qu'ils étudiaient. Ainsi, quoiqu'inférieure à celle des parents non-étudiants (83 %), la présence en emploi de ces parents est importante, touchant une majorité de parents-étudiants.

Les données du [tableau 3](#) montrent aussi que près de 60 % des parents-étudiants ont occupé un emploi à temps partiel en 2015⁷. Cela signifie donc que, parmi les parents-étudiants qui occupaient un emploi en même temps qu'ils étudiaient, plus de quatre personnes sur dix (42 %) l'ont fait à temps plein, soit à raison de 30 heures ou plus par semaine. Soulignons ici que la distinction entre le statut d'étudiante et d'étudiant à temps complet ou à temps partiel n'est pas faite par Statistique Canada lors du recensement. Il est donc possible que les parents-étudiants s'inscrivent à des sessions d'études collégiales ou universitaires à temps partiel afin de pouvoir occuper un emploi à temps plein, mais les données du recensement ne permettent pas de quantifier le phénomène. Chez les parents non-étudiants ayant occupé

un emploi en 2015, le travail à temps partiel est beaucoup moins fréquent (43 %), tandis qu'ils sont proportionnellement plus nombreux que les parents aux études à avoir occupé un travail à temps plein (57 % c. 42 %).

Sur le plan de l'activité sur le marché du travail, il y a des différences entre les parents qui sont aux études, les pères étant davantage en emploi que les mères. En effet, près de dix points de pourcentage séparent les parents-étudiants sur cette question : 72 % des femmes ont occupé un emploi comparativement à 83 % des hommes. Les mères sont donc plus nombreuses que les pères à ne pas avoir occupé d'emploi en même temps qu'elles étudient (28 % c. 17 %). Elles sont aussi plus nombreuses que les pères à avoir occupé un emploi à temps partiel tout en étudiant : c'est le cas de 62 % d'entre elles contre 53 % d'entre eux (données non présentées). Ces données tendent à démontrer que l'articulation entre le travail rémunéré et les responsabilités familiales repose encore aujourd'hui majoritairement sur les épaules des mères, qu'elles soient ou non aux études. De fait, ce sont elles qui font les principales concessions dans leur vie professionnelle en présence d'enfants dans la famille (Genin, 2017; Mathieu et Tremblay, 2022).

Les données analysées pour ce bulletin ne permettent pas de savoir dans quel secteur d'emploi travaillent les parents-étudiants. Selon Mercier et coll. (2021 : 10), l'articulation entre vie familiale, vie étudiante et emploi serait favorisée dans les grandes entreprises et les secteurs public ou parapublic, où les personnes bénéficient de contrats de travail collectifs. Alberio et Tremblay (2017 : 11) suggèrent même que la conciliation famille, études et emploi est une composante fondamentale de la qualité d'emploi, dont les éléments clés sont les conditions de travail et les horaires. Néanmoins, les parents-étudiants occupent généralement des emplois précaires et à temps partiel. Par ailleurs, plus le nombre d'heures consacrées à l'emploi par les parents-étudiants est élevé, plus les difficultés de conciliation sont grandes, et cela peut avoir des conséquences importantes sur le bien-être de la famille. Gaudreau et ses collègues (2019) montrent par exemple que les parents ayant le plus de difficultés dans l'articulation de leur vie familiale, étudiante et professionnelle ont tendance à se considérer en moins bonne santé (fatigue, stress, détresse psychologique, etc.) que les autres.



⁷ Cela inclut les personnes qui ont occupé un emploi une partie de l'année (48 semaines ou moins) en 2015.

14 % des parents-étudiants ont un revenu familial inférieur à 30 000 \$

La dernière caractéristique socioéconomique retenue pour brosser ce portrait des parents-étudiants au Québec est le revenu familial. Dans le cadre de ce bulletin, les revenus présentés sont ceux gagnés au cours de l'année civile 2015, après impôts et autres retenues. Les revenus après impôts incluent notamment les revenus d'emploi, les autres revenus réguliers comme les paiements de soutien pour un enfant, les pensions alimentaires, les bourses d'études et les revenus provenant de sources gouvernementales (prestations pour enfants, prestations d'assurance-emploi, etc.).

Les parents-étudiants ont des revenus familiaux moins élevés que les parents qui ne sont pas aux études. De fait, le [tableau 3](#) montre que la proportion de parents-étudiants qui gagnent moins de 30 000 \$ par année est plus de deux fois plus importante que celle des parents qui ne sont pas aux études (14 % c. 6 %). Près du tiers des parents-étudiants (30 %) ont un revenu familial se situant entre 30 000 \$ et 60 000 \$, tandis que cela concerne un peu moins du quart (23 %) des parents non-étudiants. Si, toutes proportions gardées, presque autant de parents, étudiants ou non, ont un revenu de 60 000 \$ à 89 000 \$, la proportion de parents qui bénéficient de revenus supérieurs est moins importante chez ceux qui sont aux

études. En effet, ils sont proportionnellement moins nombreux à gagner un revenu familial de 90 000 \$ à 119 000 \$ ou supérieur à 120 000 \$ (17 %; 12 %) que les parents non-étudiants (22 %; 20 %).

Finalement, quand on se penche sur les revenus familiaux déclarés par les mères et les pères qui sont aux études, certaines différences émergent, notamment au regard des tranches inférieures de revenu. En effet, 15 % des mères-étudiantes gagnent moins de 30 000 \$, comparativement à 11 % des pères-étudiants. En ce qui a trait à la répartition dans les autres tranches de revenus, les écarts sont plus petits d'un ou deux points de pourcentage (données non présentées).

En résumé

Au Québec, en 2016⁸ :

- Près de 10 % des parents sont étudiants et 65 % de ces parents-étudiants sont des mères ;
- Les parents-étudiants sont plus jeunes que les autres parents : 42 % d'entre eux ont moins de 35 ans, comparativement à 22 % des parents non-étudiants ;
- Les parents-étudiants sont majoritairement en couple (80 %). Cependant, le quart (26 %) des mères-étudiantes sont monoparentales, comparativement à 9 % des pères ;
- Les enfants des parents-étudiants sont plus jeunes : près d'un parent-étudiant sur deux (47 %) a un tout-petit à la maison, comparativement à 17 % des parents non-étudiants ;
- Le tiers des parents-étudiants (35 %) sont issus de l'immigration ;
- Un peu moins de 2 % des parents-étudiants ont déclaré une identité autochtone ;
- Le tiers (32 %) des parents-étudiants habitent dans la région de Montréal ;
- Les parents-étudiants fréquentent très majoritairement le cégep (47 %) ou l'université (42 %) et plus de quatre parents-étudiants sur dix (44 %) sont déjà diplômés de l'université ;
- Le trois quarts des parents-étudiants (76 %) ont occupé un emploi en même temps qu'ils étudiaient au cours de l'année 2015 et près de 60 % d'entre eux ont travaillé à temps partiel ;
- La proportion de parents-étudiants qui gagnent moins de 30 000 \$ par année est plus de deux fois plus importante que celle des parents qui ne sont pas aux études (14 % c. 6 %).

⁸ Rappelons qu'au moment du recensement, les parents-étudiants ont répondu avoir fréquenté, à plein temps ou à temps partiel, un établissement ou un programme d'enseignement reconnu à un moment ou à un autre au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2015 au 10 mai 2016 (jour du recensement).

Bibliographie

- Association des parents-étudiants de l'Université Laval (2017). *Mémoire sur les parents-étudiants. Ensemble pour la conciliation famille-études-travail*, Québec.
- Alberio, Marco et Diane-Gabrielle Tremblay (2017). « Qualité de l'emploi et défi de l'articulation travail-études chez les jeunes étudiants québécois : une question de précarité? », *Revue jeunes et société*, vol. 2, n° 1, 25.
- Gaudreault, Michaël, SuzieTardif et Luc Laberge. (2019). *Renforcer le soutien aux étudiants et aux entreprises en matière de conciliation études-travail-famille*, Jonquière, ÉCOBES-Recherche et transfert.
- Genin, Émilie (2017). « Au croisement du genre et de la parentalité : le plafond de mère chez les femmes qualifiées », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 63, p. 25-42.
- Hou, Feng et Yuqian Lu (2017). *Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : l'effet d'études universitaires prémigratoires au Canada*, Ottawa, Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada.
- Institut de la statistique du Québec (2022). *Naissances, taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, selon le rang de naissance, Québec, 1975-2021*, Québec.
- Julien, Mélanie et Lynda Gosselin (2015). « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante : Entre avantages et risques pour les femmes », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 1, p. 169-189.
- Lapointe-Therrien, Isabelle et Éric Richard (2018). *Étudiants adultes et études collégiales à la formation régulière*. Québec, Campus Notre-Dame-de-Foy.
- Mathieu, Sophie et Diane-Gabrielle Tremblay (2022). « Parentalité, conciliation emploi-famille et composition genrée de la main-d'œuvre dans les organisations en temps de pandémie : le cas du Québec », *Relations industrielles*, vol. 77, n° 2.
- Mercier, Jean-Pierre, Louise Brossard, Nikolas Parent-Poisson et Catherine Dalle (2021). *Besoins des mères-étudiantes et stratégies institutionnelles en matière d'articulation études-famille-emploi*, Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal / Institut de coopération en éducation des adultes.
- Ministère de la Famille (2022). « Les familles monoparentales au Québec en 2016 – Un portrait chiffré », *bulletin Quelle famille?*, vol. 9, n° 3, 19 p.
- Ministère de la Famille (2018). *Les besoins de garde des parents-étudiants québécois et les services qui leur sont offerts en milieu d'études*, Québec.
- Pugliese, Maude, Ana Fostik, Maude Boulet et Céline Le Bourdais (2017). « Le partage des tâches dans la famille : une transition inachevée? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 63, p. 7-24.
- Université Laval (2019). *Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents*, Québec.

Notions, définitions et particularités des données

Famille de recensement

Au sens du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La famille de recensement est définie comme suit : 1) un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints ; 2) un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires ; 3) un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec un ou plusieurs enfants dans le même logement. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Il est à noter que :

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement ;
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme un enfant vivant dans une famille au sens du recensement ;
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut correspondre, par exemple, à un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus s'il vit toujours avec ses parents ;
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été compté, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec une personne, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille ;

- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement, sont considérés comme hors famille de recensement ;
- Une famille sans enfant peut faire référence à un couple de parents dont tous les enfants ont quitté le domicile familial.

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées sur la base des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la personne repère 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de famille de recensement, de situation des particuliers dans la famille de recensement et de structure de la famille de recensement sont les mêmes depuis 2001. Avant 2001, le concept de famille de recensement a été le même de 1976 à 1996. Les changements apportés au concept de famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « Famille de recensement » du *Dictionnaire du recensement* de 2011 et sous « Comparabilité historique » du *Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011*. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe « Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années ».

Fréquentation scolaire

Indique si une personne a fréquenté, à plein temps ou à temps partiel, un établissement ou un programme d'enseignement reconnu à un moment ou à un autre au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2015 au 10 mai 2016. La personne peut avoir fréquenté plus d'un établissement d'enseignement ou avoir été inscrite à plus d'un programme. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade décerné par un établissement ou un programme d'enseignement tel qu'une école primaire

ou secondaire, programmes d'apprenti inscrit, école de métiers, collège, cégep ou université. Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

L'analyse des réponses à la question sur la « Fréquentation scolaire » du recensement de 2016 a montré des variations par rapport à l'Enquête sur la population active. Une partie des répondantes et des répondants ont interprété la question comme étant : « Cette personne a-t-elle déjà fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? » tandis que la question véritablement posée était : « Depuis septembre 2015, cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? ». De telles réponses ont été relevées et traitées comme des non-réponses, mais une certaine surestimation de la fréquentation scolaire demeure. La surestimation est plus évidente pour les populations comportant de faibles proportions en matière de fréquentation scolaire, comme les groupes de personnes âgées et les personnes ayant sélectionné plus d'un type d'établissement. Comme les estimations sont déjà faibles pour ces catégories, l'incidence d'une erreur de déclaration serait proportionnellement plus importante.

Identité autochtone

Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui sont membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et/ou les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que par la notion de peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Notons que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens au Recensement de la population de 2016.

Immigrante ou immigrant

Désigne la personne qui est, ou qui a déjà été, immigrante reçue ou résidente permanente. Elle s'est vu accorder le droit de résider au Canada en permanence par les autorités de l'immigration. Celle qui a obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation est comprise dans ce groupe. Dans le Recensement de 2016, les personnes immigrantes comprennent celles qui sont arrivées au Canada le 10 mai 2016 ou avant.

Résident non permanent

Un résident non permanent est une personne originaire d'un autre pays qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendique le statut de réfugié, ainsi que les membres de sa famille partageant le même permis et vivant avec elle au Canada.

Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu

Il s'agit du plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Cette variable dérivée est obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires, où l'on demande de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. De façon détaillée, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

Travail pendant l'année de référence

« Travail pendant l'année de référence » désigne si une personne de 15 ans et plus a travaillé ou non durant l'année de référence, c'est-à-dire en 2015. Pour celles qui ont travaillé, cela désigne le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, en 2015, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou surtout à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Revenu familial après impôt

Le revenu familial après impôt est la somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée, après impôt sur le revenu et autres retenues, durant l'année civile 2015. Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont :

- Les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles);
- Les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement;
- Les revenus provenant d'un régime de pension d'employeur et d'un fonds de retraite personnel comme les rentes

de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);

- Les autres revenus réguliers en espèces comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études;
- Les revenus provenant de sources gouvernementales comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Les recettes exclues de cette définition du revenu sont :

- Les rentrées d'argent ponctuelles comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Les gains en capital, en raison de leur nature. Ces gains ne sont pas réguliers ni récurrents. De plus, on considère qu'ils se rapportent plus au concept du patrimoine qu'à celui du revenu;
- Les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec (RRQ), au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi (RPCA);
- Les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation.



Des totaux qui paraissent erronés ?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

Données disponibles sur demande

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante :

quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques et programmes, ministère de la Famille. Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse :

quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.

PRODUCTION ET RÉDACTION

Marilyne Brisebois

COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE ?

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

RELECTURE

Joanie Migneault

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction générale des communications, ministère de la Famille

Pour citer ce document

Ministère de la Famille (2023), « Articulier la vie familiale avec les études : un portrait chiffré des parents-étudiants au Québec en 2016 », *Bulletin Quelle famille?*, volume 10, numéro 2, 10 pages.

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

© Gouvernement du Québec

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques et programmes, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.